

Un système d'information encadré pour casser la chaîne de contamination

La lutte contre la pandémie du COVID-19 justifie au nom de la sécurité sanitaire, la confiscation de nos principales libertés, comme celle d'aller et venir. Le déconfinement doit permettre de récupérer progressivement la jouissance de certains droits et non de perdre notre liberté individuelle au profit d'un traçage informatique trop intrusif.

Cependant pour réussir le déconfinement, il est nécessaire de casser la chaîne de contamination pour enrayer la courbe des malades du Covid-19. Seule la prévention, le dépistage et le traçage pour isoler permettront de limiter le nombre exponentiel de décès. Les outils de traçage informatique qui sont un moyen d'atteindre ce but ne doivent pas être rejetés par principe. Mais leur utilisation doit se faire dans le juste équilibre entre la sécurité sanitaire et le respect des libertés individuelles.

C'est dans cet esprit que le Sénat a adopté le principe du traçage informatique. Le dispositif adopté vise à collecter des données à caractère personnel concernant la santé relatives aux personnes atteintes par ce virus et des personnes ayant été en contact avec elles. Ces données peuvent être traitées et partagées, le cas échéant sans le consentement des personnes intéressées, dans le cadre d'un système d'information.

Deux outils seront utilisés : Le fichier national, Ameli pro qui permet depuis de nombreuses années de collecter les données anonymiser des malades par la CPAM et qui sera adapté pour collecter les données du Covid-19 et un système d'information (SYDEP) sera créé pour assurer le suivi épidémiologique des personnes atteintes du Covid-19.

Le Sénat a tenu à encadrer strictement le système d'information en apportant 6 garanties :

- La mise en place d'une autorité de contrôle indépendante
- La possibilité pour toute personne contact de s'opposer si elle a été désignée à tort
- L'interdiction d'inscrire d'autres informations médicales que celles de la contamination au Covid-19
- L'anonymisation des données pour la recherche épidémiologique
- L'impossibilité pour le Gouvernement de développer le « Stop Covid » sans un débat parlementaire spécifique
- L'interdiction pour le Gouvernement de recourir à des ordonnances pour développer le système d'information.

C'est la clef d'une stratégie plus offensive pour casser les reins de l'épidémie Covid-19.